



## EXTRAIT du REGISTRE des délibérations du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> décembre 2022

Le 1<sup>er</sup> décembre 2022, le Conseil Municipal s'est tenu en mairie sous la présidence de M. Ludovic LEGGERI, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire le 28 novembre 2022 et affichée à son lieu habituel en mairie le 28 novembre 2022.

Etaient présent-e-s :

Mesdames Laetitia ASCHBACHER ; Evelyne FRANK ; Hélène MAXANT et Christine LODEWYCK GRANGER.  
Messieurs Ludovic LEGGERI ; Jean-Luc ERB ; Alain LAFONTAINE ; Gilles PRETAT ; Christophe CHILLET ; et Gilles LAFLEUR.  
Formant la majorité des membres en exercice.

Absent-e-s excusé-e-s : Mesdames Anne RIVOAL ; Magali QUIRING et Catherine JUIN.

Messieurs Romuald HEILLIG ; Jacques CHENET ; René MATHIOT et Olivier DAVID.

Absent-e-s non excusé-e-s : néant.

Pouvoirs : Monsieur Jacques CHENET à Madame Christine LODEWYCK GRANGER ;

Madame Magali QUIRING à Madame Evelyne FRANK ;

Monsieur Romuald HEILLIG à Madame Laetitia ASCHBACHER ;

Monsieur Olivier DAVID à Monsieur Christophe CHILLET ;

Madame Catherine JUIN à Madame Hélène MAXANT ;

Madame Anne RIVOAL à Monsieur Alain LAFONTAINE.

Présents : 10

Votants : 16

### DELIBERATION N° 5

#### CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES CONCERNANT L'ACHAT DE PRESTATIONS DE VERIFICATIONS ET MAINTENANCES DES EQUIPEMENTS DE SECURITE INCENDIE ET FOURNITURES ASSOCIEES

*(Rapporteur : Monsieur Le Maire)*

Il vous est proposé de constituer un groupement de commandes pour les besoins des sept pouvoirs adjudicateurs suivants : la Communauté de Communes du Bassin de Pompey, les communes de Lay-Saint-Christophe, Malleloy, Marbache, Millery, Pompey et Saizerais.

La Communauté de Communes du Bassin de Pompey assurerait, en qualité de coordonnateur du groupement, la préparation, la passation et la signature du marché sous la forme d'un accord cadre mono-attributaire (1 seul titulaire). Chaque membre serait en charge quant à lui du suivi de la bonne exécution des prestations pour la partie qui le concerne.

Un groupement de commandes permet de proposer un volume d'activité conséquent attirant les acteurs économiques du secteur. Pour cela, un recensement des besoins a été effectué et un état des lieux précis du parc à vérifier et à maintenir est en cours d'élaboration.

L'objectif est de mettre en concurrence ces acteurs afin de répondre à des besoins similaires concernant le périmètre suivant :

Vérification et maintenance préventive :

- o des moyens de premiers secours (extincteurs, robinets d'incendie armé, etc...)
- o des systèmes de désenfumage
- o des détecteurs incendie et déclencheur manuel
- o des alarmes incendie

- o des blocs de secours
- o de toutes autres installations concernant la sécurité incendie

Maintenance corrective :

- o des moyens de premiers secours (extincteurs, robinets d'incendie armé, etc...)
- o des systèmes de désenfumage
- o des détecteurs incendie et déclencheur manuel
- o des alarmes incendie
- o des blocs de secours
- o de toutes autres installations concernant la sécurité incendie

L'achat des fournitures suivantes, soit après, soit lors de la maintenance pour le remplacement des équipements obsolètes ou hors d'usage, soit par nécessité (en cas d'élargissement des sites à maintenir par exemple) :

- o des moyens de premiers secours (extincteurs, robinets d'incendie armé, etc...)
  - o des systèmes de désenfumage
  - o des détecteurs incendie et déclencheur manuel
  - o des alarmes incendie
  - o des blocs de secours
  - o de toutes autres installations concernant la sécurité incendie
  - o des signalétiques
  - o des accessoires et consommables (notamment les plus connus et régulièrement utilisés tel que pour l'entretien préventif)
- Tous ces équipements sont situés : dans des Etablissements recevant du public (ERP), sur les lieux de travail, dans les voitures en ce qui concerne les extincteurs.

Formation des agents à l'usage et à la manipulation des moyens de premiers secours.

Par ailleurs, l'idée de ce marché est également d'établir un inventaire exact du parc à vérifier et à maintenir, disponible sur un portail client dématérialisé, alimenté et mis à jour au fur et à mesure des interventions.

Il vous est demandé d'approuver les termes de la convention, d'autoriser Monsieur le Président à la signer et de procéder à la désignation d'un représentant du Bassin de Pompey élu parmi les membres ayant une voix consultative de la Commission d'Appels d'Offres du Bassin de Pompey (membre titulaire). Un membre suppléant sera désigné selon les mêmes modalités.

**Après délibération, les membres du conseil municipal à l'unanimité, décident d' :**

**APPROUVER** le projet de convention au groupement de commande pour les prestations de vérifications et maintenances des équipements de sécurité incendie et fournitures associées.

**AUTORISER** Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey à signer la convention.

**DE DESIGNER** Mme Laetitia ASCHBACHER membre titulaire, représentant de la Commune au sein de la commission d'appel d'offres (CAO) du groupement de commandes.

**DE DESIGNER** M. Gilles PRETAT, suppléant du membre titulaire, représentant de la Commune au sein de la commission d'appel d'offres (CAO) du groupement de commandes.

Extrait du registre des délibérations

Fait et délibéré à Saizerais, le 1<sup>er</sup> décembre 2022

Le maire, Ludovic LEGGERI